



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 13/10/2021

Le Doubs, nouveau Territoire numérique éducatif

Pour répondre aux impératifs de la continuité pédagogique, réduire la fracture numérique et accélérer la transformation numérique de l'École, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports a lancé, à la rentrée 2020, des « Territoires numériques éducatifs » (TNE) dans l'Aisne et le Val d'Oise. Le Premier ministre a annoncé, le 8 octobre dernier, l'extension de ce dispositif à dix autres départements, dont le département du Doubs grâce au programme d'investissements d'avenir.

La crise sanitaire a révélé la nécessité de disposer de services numériques et d'une formation à leurs usages, pour assurer la continuité pédagogique en cas de rupture des enseignements en présentiel.

Parallèlement, les confinements ont provoqué un accroissement des inégalités entre élèves, entre familles, parfois entre professeurs, en fonction de leur degré d'accès au numérique. Jamais la notion de fracture numérique n'aura pris une telle intensité.

TNE est un dispositif qui active concomitamment la formation des professionnels de l'éducation, l'accompagnement des parents, l'équipement et les ressources adaptés aux besoins et aux contextes de chaque territoire de la maternelle à l'université.

Il s'agit :

- **d'améliorer la performance scolaire** : actionner de manière coordonnée, simultanée et articulée le développement professionnel, l'acculturation des parents, la mise à disposition de ressources pédagogiques et l'équipement (des élèves, des classes, des centres de ressources, des professeurs) pour créer un effet levier sur le système éducatif ;
- **d'assurer la continuité pédagogique, en temps de crise** par la continuité des enseignements et des apprentissages, mais également en temps habituel par une meilleure articulation pédagogique des différents temps de travail personnel de l'élève ;
- **de contribuer à la réduction de la fracture numérique** et de poursuivre l'objectif général de justice sociale par l'École ;
- **d'éprouver la robustesse de certaines ressources pédagogiques** et leurs effets sur les enseignements et les apprentissages, en lien avec la recherche.
- **de mesurer l'impact de la maîtrise du numérique éducatif** sur les gestes professionnels des enseignants et sur les apprentissages des élèves ;

Le TNE du Doubs bénéficiera d'un financement de plus de 6 millions d'euros sur une période triennale (sur le principe d'un cofinancement État-collectivités). Cette dotation va assurer l'atteinte d'un socle minimal d'équipement pour les écoles, l'équipement des établissements pour l'enseignement hybride, la formation de l'ensemble des professeurs concernés, l'accompagnement des parents volontaires à l'usage et à la pratique du numérique, l'équipement d'élèves de classes élémentaires en situation de fracture numérique, et la mise à disposition des enseignants d'une offre de ressources libres de droit.